

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Département fédéral de justice et police DFJP
Palais fédéral Ouest

3003 Berne

Par courriel à :

cornelia.perler@bj.admin.ch

Berne, le 31. mars 2022

Prise de position sur l'Ordonnance sur la transparence du financement de la vie politique (OFipo)

Madame la Conseillère fédérale,

En tant qu'association nationale patronale, HotellerieSuisse s'exprime sur le sujet susmentionné dans le cadre de la procédure de consultation. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position et de tenir compte de nos préoccupations.

Sur le fond

HotellerieSuisse, en tant qu'association nationale de la branche de l'hébergement, soutient les efforts du monde politique pour créer plus de transparence dans les activités politiques au niveau national. Les citoyens attendent aujourd'hui de leurs représentants d'intérêts et des autorités une plus grande honnêteté dans leurs activités. Une transparence financière et opérationnelle peut y contribuer. Il convient de rappeler cependant que la transparence n'est pas un but en soi, mais un instrument pour créer plus de confiance entre le corps électoral, les organisations politiques et les élus. HotellerieSuisse doute que la loi adoptée par le parlement et le projet en consultation y parviennent. Il est illusoire de vouloir régler les relations interhumaines et sociales dans leur totalité. Le projet mis en consultation s'y essaie, mais sa complexité ne prêtera qu'à confusion involontaire, erreurs, manquements qui finiront en procédures pénales. Ces dernières jetteront le discrédit et l'opprobre sur des associations, NGOs, partis, hommes et femmes politiques bien malgré eux et conduiront à une **perte générale de confiance du corps électoral et de la population vis-à-vis de la politique**. L'Office fédéral de la Justice et le Conseil fédéral avec lui auront ainsi atteint le contraire de ce qui était recherché.

Il est en plus à craindre que ce projet **porte atteinte au principe de milice** et profitent aux très grandes entités ou aux candidats ayant les moyens de s'organiser. Les montants en question (CHF 50'000 pour une campagne nationale) sont finalement rapidement atteints. Les exigences formulées par le projet mis en consultation pourraient empêcher ou faire renoncer certains groupes de citoyens de mener campagne ou de les développer, ce qui conduirait à une perte de démocratie par un exercice moindre des droits populaires. Quoi qu'il en soit,

l'effort administratif exigé ne doit pas contribuer à un renchérissement surfait des campagnes par l'engagement de professionnels en matière de comptabilité.

Enfin, le projet mis en consultation **ouvre la voie de l'arbitraire administratif**. Il n'existe par exemple pas de prix du marché pour la location de locaux et places de travail (bureaux) en interne. De même les salaires pour certains métiers varient du simple au quadruple selon qu'ils sont exercés dans des ONG, de petites associations, des associations financièrement puissantes ou par des sociétés commerciales privées. L'application de la loi dépendra alors de l'appréciation de certains fonctionnaires.

HotellerieSuisse est consciente que la transparence financière est un exercice nouveau tant pour l'administration que pour les organisations politiques. Il convient dès lors de mettre en place une certaine souplesse de procédure, afin d'apprécier au mieux l'application de la loi.

En conséquence HotellerieSuisse urge l'Office fédéral de la justice à revoir la copie de son projet en répondant aux critères suivants :

- Assurer que toutes les pratiques soient traitées sur le même pied d'égalité
- Mettre en place un mode d'emploi souple et mieux ciblé (directive) pour tenir compte de la nouveauté de l'exercice, , quitte à l'adapter une fois par année. Il est important que les critères mis en place soient connus tant du corps administratif que des usagers.
- Mieux définir quels sont les comportements sanctionnables.

HotellerieSuisse souscrit aux soucis et demandes énoncés par economiesuisse dans sa prise de position et vous remercie de vous y référer.

En tant que petite organisation, HotellerieSuisse n'est que marginalement concernée par l'édit en question: dans le cadre des élections nationales si l'association soutient un candidat précis et pour certaines campagnes, lorsqu'elle défend les intérêts du tourisme en collaboration avec d'autres associations. HotellerieSuisse s'engage évidemment à respecter les obligations légales, mais demande des corrections substantielles selon les principes énoncés plus haut

D'autre part, HotellerieSuisse souscrit totalement à la définition de l'art.2, lit. 2 P-OFipo. Pour HotellerieSuisse, il va de soi que les critères de planification, de présentation au public et de comptabilité commune sont cumulatifs et doivent le rester.

Définition : «faire campagne commune» (P-OFipo. Art.2 lit. e)

faire campagne commune: réaliser des activités au sens de la let. d, de manière ponctuelle ou répétée, par plusieurs personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes, dans lesquelles ils planifient une campagne ensemble, se présentent ensemble en public et ont une comptabilité commune.

Justification :

Il est aujourd'hui usuel que des campagnes partielles et ciblées sur un public donné sont conduites plus efficacement par des entités séparées proches de leur public. Ces entités suivent certes un dessein commun, accepter ou refuser un objet soumis à votation. Cela ne veut cependant pas dire que ces activités sont collusives ou occultes. Il y a des sensibilités et des différences majeures entre les acteurs. Ils reflètent la diversité sociétale et économique de toute démocratie pluraliste. HotellerieSuisse peut très bien planifier une campagne avec d'autres, mais veut rester maître de son budget, c'est-à-dire maître de ses messages et de ses mesures de campagne. Il n'y a donc pas de direction de campagne (*Kampagnenführung*),

mais une simple coordination des activités qui reflètent une démocratie pluraliste. De même, pour des raisons organisationnelles, les acteurs peuvent très bien décider de présenter des messages différents ensemble.

En renonçant à l'énoncé cumulé des critères comme le demandent certains initiants de l'initiative populaire retirée entretemps, le législateur donnerait le sentiment que les acteurs de campagne cherchent à manipuler l'opinion publique par un manque de transparence, ce qui n'est en rien le cas.

A propos d'HotellerieSuisse

HotellerieSuisse est le centre de compétences pour la branche de l'hébergement suisse et représente, en tant qu'association d'entrepreneurs, les intérêts des établissements d'hébergement innovants et durables de Suisse. Depuis 1882, HotellerieSuisse, avec plus de 3'000 membres, dont plus de 2'000 établissements hôteliers, se porte garant d'un secteur suisse de l'hébergement soucieux de la qualité et tourné vers l'avenir. En tant que branche phare du tourisme, l'hébergement emploie plus de 75'000 personnes et représente, avec 4,5 milliards de francs ou 23%, la deuxième plus grande part de la valeur ajoutée brute du tourisme. En 2019, c'est-à-dire avant la période de Corona, le tourisme a réalisé, avec une demande de 47 milliards de francs, une valeur ajoutée brute directe d'environ 19,5 milliards de francs - ce qui correspond à une part de 2,8 pour cent de la valeur ajoutée brute directe de l'ensemble de l'économie suisse. Le tourisme fait en outre partie des cinq principales branches d'exportation et représente plus de 5 pour cent des recettes d'exportation totales de la Suisse. Les établissements membres d'HotellerieSuisse disposent de deux tiers de l'offre de lits en Suisse et génèrent ainsi environ trois quarts des nuitées correspondantes. En tant qu'association faîtière de 13 associations régionales, HotellerieSuisse est présente dans toutes les régions du pays et dans toutes les régions linguistiques et emploie environ 100 collaborateurs.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de notre position et restons à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

HotellerieSuisse



Claude Meier
Directeur



Nicole Brändle Schlegel
Responsable Travail, Partenariat social,
Politique
Membre de la direction